

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2025

Le jeudi 06 février 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Léonard de Vinci, salle René Char en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 27

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Bastien REDDING, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Ruffin KAPELA, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN, Maria GUIDEC

Excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle MOSER donne procuration à Bastien REDDING, Nassira BENOUARI donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Marie-Claire LETY donne procuration à Casimir PIERROT, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL

Absents :

Mohamed BOUROUIS, Jeanne DOCTEUR, Toufik LAADJAL

Secrétaire :

Jean-Claude BENHAÏM

Objet : Appel à projets du Contrat de Ville - dossiers de demandes de subventions 2025 auprès de l'État

En avril dernier, la Commune a approuvé le nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » comme l'ensemble des 7 villes de l'agglomération détenant un quartier bénéficiaire du Contrat.

Ce dernier a permis la définition d'enjeux et de priorités locales à l'issue de concertations citoyennes et de groupes de travail.

A Montigny-lès-Cormeilles, et dans la même cohérence que l'utilisation de la convention d'abattement de la TFPB pour les bailleurs, les axes prioritaires ont été déclinés comme suit pour les dépôts de projets :

- la sécurité/la citoyenneté,
- le cadre de vie (gestion des déchets, la ressourcerie, le réemploi etc.),
- l'éducation, la culture et le respect des valeurs de la République et de la Laïcité,

- l'insertion professionnelle,
- la santé (dont la santé mentale et la nutrition).

Dans le cadre de ce nouvel appel à projets, la Municipalité a souhaité déposer plusieurs actions portées par les services de la ville : des actions reconduites mais qui ont pu évoluer (Un été à Montigny, Montigny réemploi, Voir ailleurs, Investissement citoyen, Cap vers l'emploi) et des actions nouvelles (une action dédiée à la prévention des accidents domestiques conduite par la Petite enfance, la Fête interculturelle pour sa 20^e édition, une action dédiée au consentement à tous les âges menée par le service Prévention-Contrat de Ville).

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État pour un montant de 64 000 € (soixante-quatre mille euros, hors le CLAS où le montant demandé est de 13 000 €) dans le cadre de cet appel à projets 2025 du Contrat de Ville,
- d'approuver le lancement d'une démarche de partenariat et/ou de mécénat pour chacune des actions déposées par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention de mécénat (sur le modèle de la convention actée en février 2019 par le Conseil Municipal) et toutes pièces utiles à la bonne exécution de ces actions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets 2025 du Contrat lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités,

Vu la programmation 2025 des services de la Commune dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville ci-annexée,

Vu la délibération n°19.012 du Conseil Municipal en date du 21 février 2019 relative à la mise en place d'une démarche de mécénat et d'une charte éthique des mécènes pour la Commune,

Vu l'avis de la Commission des finances du 28 janvier 2025,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la volonté de la Commune de mener des actions au sein du quartier des Francs, bénéficiaire du nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 », s'inscrivant dans les axes prioritaires définis collectivement,

Considérant la volonté de la Commune de lancer des démarches de mécénat,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour un montant de 64 000 € (soixante-quatre mille euros) dans le cadre de l'appel à projets 2025 du Contrat de Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres partenaires institutionnels,

APPROUVE le lancement d'une démarche de partenariat et/ou de mécénat pour chacune des actions déposées par la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention de mécénat potentielle (sur le modèle de la convention actée en février 2019 par le Conseil Municipal) et toutes pièces utiles à la bonne exécution de ces actions.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Huchin'.

Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet
de la ville le : 07/02/2025